

Paris, nuit du mardi 8 au mercredi 9 mars 1949

Lettre n°1245

Monsieur,

Les lecteurs de l'Aube ne se doutent certainement pas que, depuis ce matin, ils sont, pour le Gouvernement, la cause involontaire de soucis supplémentaires. L'histoire vaut la peine d'être contée.

Il était une fois un Ministre MRP de la France d'Outre-Mer qui, ayant après de longues et laborieuses négociations réussi à établir un protocole d'accord avec le Monarque d'un de ses territoires ressortissants, s'avisa de faire le siège de l'Assemblée Nationale, devant laquelle un grave débat devait, au sujet de cet accord, se dérouler incessamment. Il pensa, avec quelque raison, qu'il lui fallait tout d'abord gagner à sa cause les représentants de son parti et il délégua à cet effet auprès du Conseil Politique MRP l'un de ses collaborateurs les plus intimes. Muni d'instructions fort précises, ce dernier fit un brillant exposé de la question et révéla, comme il y était autorisé, les points essentiels de l'accord aux membres de ce grave Conseil qualifiés pour recueillir ses confidences. Mais ces personnages soucieux de ne rien laisser perdre d'un si important exposé avaient jugé opportun de s'adjoindre une alerte sténotypiste qui, recueillant mot à mot la bonne parole, se trouva finalement en possession d'un lourd secret d'Etat. Or, le propre d'un secret étant d'être voué, tôt ou tard, à la divulgation, le Conseil politique du MRP estima que, publication pour publication, mieux valait en faire profiter en priorité l'organe de presse du parti plutôt que d'attendre une diffusion générale. Ainsi pensait-il redorer le blason de "l'Aube" en faisant profiter ses lecteurs d'une primeur de choix. Et, ce matin, l'Aube imprimait, seule de toute la presse, les principales clauses de l'accord franco-vietnamien.

Gros émoi au Palais-Bourbon, où l'on ne goûte que fort peu d'être informé par les journaux, tout comme de vulgaires Français moyens. Levée de boucliers à la Commission des Territoires d'Outre-Mer. Fureur à l'Assemblée de l'Union Française. Bref, tollé général. On n'est jamais trahi que par les siens et voici Coste-Floret accusé par la Commission des Territoires d'Outre mer d'en user avec elle de façon aussi désinvolte que Georges Bidault en usait avec la Commission des Affaires étrangères lorsqu'il était au Quai d'Orsay. Pour un ministre en exercice c'est un précédent fâcheux quand on sait ce qu'il advint de Bidault peu de temps après que de telles accusations eussent été portées contre lui.

Dans les couloirs, l'atmosphère n'est pas bonne. L'accord est vivement critiqué et le fait, pour les députés, d'avoir été informés de seconde main, entre certainement pour beaucoup dans les critiques qu'ils émettent. Les socialistes, que le président Queuille a reçus à déjeuner dans les personnes de leurs ministres et de quelques-uns de leurs leaders, ne paraissent pas véritablement "braqués", mais ils sont suffisamment boudeurs pour être enclins à créer quelques difficultés nouvelles. La droite, elle, est très en arrière de la main. La publication du projet de loi créant l'Assemblée Territoriale de Cochinchine n'a pas arrangé les choses. Les députés gaullistes qui, jusqu'à présent, étaient assez favorables (Terrenoire s'est rencontré avec Bao Dai et Coste-Floret n'est pas sans avoir eu des contacts indirects avec de Gaulle), les députés gaullistes paraissent ébranlés. Bref, il y aura des tiraillements. Tout se terminera certainement comme le veut le Gouvernement, mais le résultat ne sera acquis qu'au prix d'efforts importants. Coste-Floret a déjà fait le siège de l'Assemblée de l'Union Française et obtenu de sa Commission politique un avis favorable au projet de l'Assemblée Territoriale cochinchinoise, sous réserve de quelques modifications. Mais le débat qui s'instaurera demain à Versailles s'étendra au problème vietnamien tout entier et on prévoit qu'il se prolongera tard dans la nuit, l'opposition se regroupant déjà autour de d'Arboussier.

A peine sorti de l'Assemblée de l'Union Française, Coste-Floret s'est précipité au Palais Bourbon où (vous le verrez dans mes feuilles jaunes) il a longuement "planché" devant la Commission des Territoires d'Outre Mer. Dans l'ensemble, il paraît avoir remonté le courant, mais la Commission demande toutefois à connaître l'avis de l'Union française avant de se prononcer elle-même sur l'urgence. Encore une fois, on peut être assuré que l'affaire ne tournera pas mal, mais il est certain que si les leaders du MRP n'avaient pas transformé les légitimes confidences d'un de leurs ministres en une information exclusive destinée à revaloriser "l'Aube", la discussion aurait été moins âpre et le résultat plus rapidement acquis.

Indifférent à tout ce remue-ménage parlementaire, qu'il ignore d'ailleurs probablement, Bao Dai est reparti pour Cannes après avoir révélé à la presse qu'il serait de retour dans son pays le 25 avril. La négociation virtuellement terminée n'est cependant pas complète. Reste, comme je vous l'ai écrit à diverses reprises, à régler la question militaire, celle des renforts que la France sera capable d'envoyer pour pacifier le pays. Seront-ce des renforts à la fois en hommes et en matériel, ou seulement en matériel ? La seconde hypothèse paraît la bonne. Surtout depuis que Xuan a trouvé des partisans qui appuient les troupes françaises. Ces partisans sont mal équipés, mal entretenus, mais ils sont évidemment plus aptes que n'importe qui à mener cette campagne de rizières et de coups de main. Et puis, si j'en crois le chiffre qui m'est cité, ils sont cent mille et il serait possible d'en trouver beaucoup d'autres. Ce sont ces partisans qu'il va s'agir d'armer. Pas avec des avions ni des canons de gros calibres, bien sûr, mais avec de bons fusils, des mitraillettes, des mitrailleuses et des mortiers. Où prendre ce matériel ? Sur les stocks de l'armée française, en supposant qu'ils soient suffisants ? Sur du matériel américain ? Sur le matériel japonais obtenu en paiement des trois milliards de dollars de réparation réclamés au Japon par l'Indochine ? C'est une négociation à mener et l'on n'affirme que la réunion interministérielle d'hier au soir à l'Élysée a non seulement roulé sur la loi prêt-bail américaine d'armement, mais aussi sur cette question de renforts pour le Vietnam.

Le climat politique créé aujourd'hui par l'affaire indochinoise fera évidemment l'objet d'un examen par le Conseil des ministres de demain. Celui-ci entendra également un exposé de la situation internationale par Robert Schuman; une communication de Pineau sur la répartition de l'essence aux touristes pour 1949 (il s'agit de rechercher les mesures propres à empêcher les bons distribués aux touristes étrangers d'aller alimenter le marché noir); une autre communication de Claudius Petit sur les mutations entre vifs de biens sinistrés et de droits à indemnité (voir ma note d'autre part sur l'autre feuille blanche). Un certain nombre de textes seront encore examinés dont, notamment, celui relatif à l'aide financière au profit de certaines personnes pour couvrir leurs dépenses de déménagement (le Conseil d'Etat s'oppose à ce texte dans l'état actuel de sa rédaction, sous prétexte que le financement n'est pas assuré); un projet de loi portant ratification de l'accord franco-italien assurant provisoirement aux ressortissants de chacun des deux pays sur le territoire de l'autre le régime du traitement de la nation la plus favorisée en matière d'établissement. Le Conseil procédera encore à un certain nombre de nominations, dont celle d'un ambassadeur que je n'ai pas été capable de "détecter". Il se pourrait enfin qu'il procédât au remplacement de Brunet dont la nomination à la Présidence du Crédit National a laissé vacant le fauteuil de Gouverneur de la Banque d'Algérie et de Tunisie. Le nom de Boissard, actuellement vice-président du Crédit National est retenu comme celui du candidat le mieux placé.

paul dehème

E N V R A C

SUR LE MARCHÉ PARALLÈLE on a coté aujourd'hui : nap/4860; eagle 1155; croix 4575; Souv. 5750; DOLLAR 412 à 415; LIVRE 1180; FRANC suisse 102, belge 7,25; PESETA II.- LINGOT 665.000. BARRE non cotée.

REGIMENTATION DU MARCHE DES BIENS SINISTRES & DES DROITS A INDEMNITE
Y ATTACHES .

Claudius Petit va entretenir de cette question ses collègues au Conseil des Ministres de demain. Il estime que le contrôle des transactions de cet ordre est, avec la législation actuelle, trop lent, trop onéreux et insuffisamment efficace. Il entend le rendre plus rapide et moins onéreux, en supprimant l'intervention du Tribunal civil et en confiant à l'Administration le soin d'autoriser les mutations; plus efficace en organisant un centre de rapprochement des offres et des demandes qui permette une régularisation des cours. La thèse que Claudius Petit développera demain devant le Conseil des Ministres est la suivante : " La gestion de ce centre de rapprochement essentiellement privé pourrait être assurée par un Comité où seraient représentés les vendeurs sinistrés et les acheteurs-constructeurs éventuels, par un petit nombre de personnes qualifiées par leurs compétences. L'organisation notariale pourrait également y participer et apporter, avec de grandes possibilités de diffusion et dans toutes les études de France, de précieuses connaissances juridiques en matière de mutation immobilière et des garanties de bonne exécution.

Une Convention prévoirait la désignation, par le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme d'un délégué contrôleur permanent qui recevrait pouvoir d'autoriser à la fois les mutations et les transferts et de les contrôler dans des conditions fixées par les lois et règlements et par le Ministre.

"Un tel organisme serait de nature à donner aux sinistrés-vendeurs une large protection contre les spéculations, en même temps qu'il faciliterait la construction par des acheteurs, lesquels n'auraient plus à craindre des achats de droits incertains dans leur contenu. Il permettrait aussi d'assurer un contrôle plus efficace des mutations et transferts par le Ministre. Pour donner à cet organisme toute son efficacité et, d'une façon générale, pour faciliter les cessions de droits à indemnités lorsqu'elles ont pour effet de contribuer à des opérations de construction, deux mesures complémentaires, nécessitant l'intervention d'un texte législatif mériteraient d'être envisagées.

" La première tendrait, dans un cas particulier, à autoriser la dissociation du droit à indemnité de l'immeuble sinistré, dissociation à laquelle la loi du 28 octobre 1946 s'oppose en interdisant la cession du droit à indemnité indépendamment de celle du terrain.

" La disposition actuelle ne permet pas à des organismes constructeurs de réunir plusieurs indemnités de dommages de guerre en vue de réaliser une construction sous peine de se voir dans l'obligation d'acquérir par ailleurs un patrimoine immobilier sans intérêt pour eux. Une deuxième disposition autoriserait plus particulièrement les organismes d'habitation à bon marché. Aux termes de l'article 4bis de la loi du 28 octobre 1946, les indemnités de dommages de guerre auxquelles ces organismes peuvent prétendre pour leurs biens sinistrés sont exemptés de la retenue instituée par l'article 4 de cette même loi. Cette exemption pourrait être utilement étendue aux indemnités qui leur seraient cédées. "

Pour concrétiser ces diverses intentions, Claudius Petit propose le texte de loi suivant :

" Article 1^{er}. - le premier alinéa de l'article 33 de la loi 46-2389 du 28 octobre 1946 est remplacé par les dispositions suivantes : Toute mutation entre vifs d'un bien sinistré et du droit à indemnité qui y est attaché est subordonné, à peine de perte de ce droit, à l'autorisation du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme ou de son délégué. Lorsqu'il s'agit d'une mutation destinée à permettre la construction d'un immeuble d'habitation, la mutation du seul droit à indemnité peut être autorisée indépendamment du terrain. Dans ce cas, l'autorisation prévue à l'art. 31 doit être donnée en même temps que l'autorisation de mutation.

" La purge des hypothèques légales est réalisée dans les mêmes conditions que celle prévue au décret du 28 février 1852 modifié le 10 juin 1853.

" Les articles 2185 CC et 2m87 CC à 2193 CC ne sont pas applicables. Les privilèges et hypothèques dont le règlement n'a pu être assuré par la distribution du prix de cession de ~~z~~ l'indemnité suivant un ordre amiable ou judiciaire, conservent leur rang sur l'immeuble. Ils cessent de suivre l'indemnité."

Le reste sans changement.

Article 2.- Il est ajouté à l'art.33 de la loi 46-2389 du 28 oct.1946 le dernier alinéa suivant : " Les offices et Sociétés d'habitations à bon marché qui acquerront des droits à reconstruction d'immeubles bâtis pourront se prévaloir sur ces droits des dispositions de l'article 4bis de la présente loi."

SITUATION HEBDOMADAIRE DES COMPTES DES ACCORDS DE PAIEMENT -en milliers -
Semaine du 18 février au 24 février 1949

PAYS	Monnaie de compte	Plafond prévu aux accords	Soldes compensés des comptes de la Banq.de France & des Banques d'émission étrangères.			
			au 18 février 1949		au 24 février 1949	
			à n/débit	à n/crédit	à n/débit	à n/crédit
BELGIQUE.....	F.B.	I.200.000	I.482.390	-	1.528.316	-
DANEMARK.....	C.D.	35.000	6.966	..	5.201	..
EGYPTE.....	L.E.	3.000	2.365	..	2.217	..
HOLLANDE.....	Fl.H.	50.000	80.096	..	78.985	..
ITALIE a) accord	L.it.	I0750.000	I0526.832	..	II472.181	..
b) ouvriers	378.571	..	48.441
c) réparations	10.479	..	200.183
JAPON Banq.Fran.	\$..	2.765	..	2.743	..
b) banq.Indoch.	\$	332	..	491
NORVEGE.....	C.N.	35.000	..	I.637	..	4.154
SUEDE.....	C.S.	60.000	..	I.008	..	974
SUISSE.....	Fr.S.	300.000	270.962	..	270.572	..
TCHECOSLOVAQ.	C.T.	250.000	..	26.938	..	33.916
YOUgosLAVIE.....	Din.	40.000	..	28.700	..	I34.196
ALLEMAGNE (z.oco. Fr.fr.)	I041.221	..	375.353	..
ARGENTINE.....	..	47103000	43347819	..	43114.906 (1)	..
AUTRICHE.....	..	284.000	213.488	..	216.307	..
BRESIL :						
a) c/ordin.	589.011	..	339.511 (2)
b) b/c.spécial	5.376.837	..	5.376.837 (2)	..
BULGARIE.....	..	Néant	925	..	I.014	..
ESPAGNE.....	..	I810.850	3.469.206	..	3.706.196	..
FINLANDE.....	..	528.000	I.114.493	..	I.018.711	..
GRECE.....	..	792.000	442.502	..	531.595	..
HONGRIE.....	..	Néant	376.908	..	327.281	..
ISLANDE.....	..	Néant	159.943	..	I61.191	..
POLOGNE.....	..	I346.000	388.601	..	471.021	..
TURQUIE :						
a) c/rég.commero.	..	1107.000	759.164	..	863.969	..
b) c.tabacs.....	..	870.000	249.602	..	232.147	..
URUGUAY.....	..	I042.000	542.502	..	537.484 (3)	..

Les soldes indiqués ne comprennent pas les montants suivants :

1) ARGENTINE.....	Achats de francs à terme :		
a) terme ancien n°1.....	20.800	
b) terme ancien n°2.....	5.534.021
c) terme nouveau.....	6.924.795
2) BRESIL.....	Situation des comptes spéciaux.....	604.585	69.830
3) URUGUAY.....	Achats de francs à terme.....	778.263	..

"Comprimés" des nouvelles officielles dont v/lirez le détail dans la presse)

ETATS-UNIS. - Nous allons connaître les dispositions du Pacte Atlantique.

Le texte de projet est maintenant entre les mains des gouvernements intéressés. Dean Acheson donnera demain soir au cours de sa conférence hebdomadaire de presse les précisions attendues. On apprend également que le Danemark et l'Italie vont être invités. Enfin, la Commission des affaires étrangères du Sénat américain réunie à huis clos a donné son approbation officielle au projet de traité. En ce qui concerne l'aide militaire, on indique son montant qui atteindrait 2 milliards de dollars pour la première année. C'est moins que les signataires n'avaient prévu.

- M. Forster Dulles, délégué américain à l'ONU a déclaré que le gouvernement soviétique n'envisage actuellement pas de recourir à la guerre. "Je ne connais aucune haute personnalité qui croie que l'Etat des Soviets se prépare à faire des conquêtes par les armes". "C'est une erreur de croire que l'URSS s'apprete à faire la guerre."

- Il est de nouveau question de la "démission" de Kenneth Royall, secrétaire américain à l'armée. Il serait remplacé pour le 1^o ou le 15 avril par M. John Franklin.

GRANDE BRETAGNE. - La mise en vente libre des dernières catégories de vêtements encore rationnés a été décidée au cours du Conseil de Cabinet britannique de ce matin. Cette mesure entrerait en vigueur d'ici une ou deux semaines.

CHINE. - Le Dr. Sun Fo a donné sa démission. Le président de la République a offert le poste de premier ministre au général Ho Ying Pching qui occupe dans la hiérarchie militaire le rang immédiatement inférieur à celui du maréchal Tchang Kai Chek.

PAYS BAS. - Les communistes hollandais ont pris position à l'égard d'une éventuelle guerre avec l'URSS. Ils se sont déclarés à cet égard solidaires des communistes français.

SUISSE. - Le parti du Travail de Nicole a pris une attitude analogue.

+
++

FRANCE. - A l'Elysée, cérémonie de l'échange de lettres entre Vincent Auriol et l'empereur Bao Dai consacrant le projet d'accord sur quoi seront fondées les relations franco-vietnamiennes. L'empereur qui est reparti pour Cannes a annoncé qu'il se trouverait le 25 avril "parmi les populations unies dans les frontières historiques du Vietnam".

- Le Congrès de la Fédération nationale des Syndicats d'exploitants agricoles adhérant à la CGA qui se tient à la Mutualité a voté à l'unanimité le principe d'une grève des achats. Une Commission constituée pour en mettre au point les détails d'application a proposé que cette grève se déroule du 20 au 31 mars et qu'à la suite, un mois durant, les achats ne soient plus effectués qu'au ralenti.

- M. Petsche et Sir Stafford Cripps ont eu de nouveaux entretiens.

- On publie l'essentiel des huit propositions sur lesquelles le groupe consultatif de l'OECE s'est mis d'accord. Ces propositions seront présentées au Conseil de l'organisation Européenne.

- Le parti radical et radical-socialiste a publié son manifeste électoral. Il se signale par une attaque contre l'URSS et les communistes et une profession de foi dans l'efficacité du Pacte Atlantique. Il conclut que le parti radical ne rejette aucune alliance pour réaliser le programme énuméré.

- Le relevé des décisions gouvernementales prises à la suite de l'examen des huit premiers chapitres du rapport de la Commission des gaspillages a été remis cet après-midi au président de la Commission des Finances. On note parmi les conclusions : l'administrateur du Mobilier national est relevé de ses fonctions (il avait d'ailleurs déjà offert sa démission); la responsabilité de Tillon est engagée dans l'affaire de l'acquisition d'un château dans les Pyrénées au titre du Ministère de l'Armement./

"_Journée en bref L245 suite)

FRANCE.- (suite) On fait publier de "source autorisée" des mises au point sur la position de la France à l'égard des pays de l'est de l'Europe en ce qui concerne les échanges commerciaux. On explique que la France n'exporte rien qui puisse intéresser les industries de guerre et qu'elle souhaite accroître ses exportations "civiles". Ceci répond au souci de l'USA de ne voir rien de leurs livraisons aller grossir par personnes interposées le potentiel de guerre de l'URSS ou de ses satellites.

LA JOURNEE SOCIALE

- Des représentants d'organisations de diverses tendances ont décidé la constitution d'un Comité d'amnistie aux mineurs et à tous les travailleurs frappés pour faits de grève. Justin Godard en assurera la présidence.
- Les officiers et marins de la Marine Marchande CGT réclament le retour à la semaine de 40 heures mais ne s'opposent pas à des dérogations temporaires justifiées en cas de pénurie d'effectifs dans certaines spécialités.
- A la Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz, les membres du Comité d'entreprise ont été élus aujourd'hui. Pour les ouvriers et employés, sur les cinq sièges, quatre reviennent à la CGT, avec 1997 voix et un à la liste commune FO-CFTC avec 820 voix. Pour les cadres, ingénieurs et techniciens, la liste commune emporte les trois sièges. Dans cette dernière élection, la CGT perd le siège qu'elle possédait dans l'ancien Comité d'entreprise.
- Le délégué d'entreprise d'un chantier (près de Pau) de la firme Sainrapt et Brice, qui est également délégué général pour l'ensemble de l'entreprise, a été exclu par la cellule de ce chantier. Cette décision a été prise à la demande de Arrachart, secrétaire général de la Fédération du Bâtiment parce que Calutot (c'est le nom du délégué exclu) n'a pas voulu faire amende honorable devant la Fédération. La section départementale du bâtiment a refusé de discuter cette décision. Calutot, qui a pour lui la totalité des ouvriers et employés de l'entreprise, sauf deux, a démissionné de la CGT et a décidé de fonder un syndicat autonome qui a déjà 80 % des effectifs de l'entreprise.
- Grève perlée aux Chantiers de Penhoët où les ouvriers ont décidé de suspendre le travail pendant un quart d'heure matin et soir.

E N V R A C (suite L245)

- Le Conseil de la République discutera demain les douzièmes provisoires militaires. Ses Commissions des Finances et de la Défense nationale lui proposent de rétablir le troisième douzième refusé par l'Assemblée Nationale.
- On parle d'une entrevue qui se déroulerait chez le Général Chevance Bertin entre représentants des groupes de la majorité et représentants du RPF pour établir les grandes lignes d'un compromis destiné à obtenir, au nom de l'anti-communisme commun, des désistements réciproques au second tour des élections cantonales. L'initiative de cette entrevue reviendrait à un MRP gaullisant. Cela cadre mal d'ailleurs avec certaines informations aux termes desquelles la consigne de de Gaulle serait de combattre le MRP à boulets rouges et de tenter de le déconsidérer auprès des électeurs en effectuant le maximum d'efforts dans les cantons où se présente l'un de ses leaders.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a repoussé la demande en autorisation de poursuites déposée contre le communiste Toujas. Puis elle a adopté, après une longue discussion et en amalgamant divers textes, une proposition modifiant certaines dispositions de la loi sur les loyers. Dans l'après-midi, l'Assemblée a tout d'abord élu les 7 membres du Comité constitutionnel et approuvé la liste des 22 membres de la Commission dite "des immunités" chargée d'examiner les demandes en autorisation de poursuites. Elle a ensuite adopté une proposition de loi au sujet de l'établissement des impôts sur les bénéfices agricoles pour 1949. Dans la soirée, elle a décidé le maintien de la taxe d'encouragement à la production textile, dont elle avait proposé l'abrogation lors d'une première lecture. Elle a enfin examiné, en seconde lecture, le projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor.

LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE a longuement discuté cet après-midi de la crise agricole, sans que ce débat ait donné lieu à un scrutin. Dans la soirée, il a adopté une proposition de résolution invitant le gouvernement à uniformiser les titres d'alimentation en étendant la carte dite "grands centres" dans tous les départements. Il a ratifié le projet de loi portant ouverture des crédits supplémentaires pour les dépenses entraînées par la troisième session de la ONU: la proposition de résolution tendant à permettre aux étudiants anciens combattants ou victimes de la guerre de poursuivre leurs études juridiques et une autre proposition de résolution tendant à la réalisation immédiate de la péréquation des pensions prévues par la loi du 20 septembre 1948 et au versement de toute urgence des acomptes fixés par le décret du 9 octobre 1948.

LE CONSEIL ECONOMIQUE a adopté à mains levées le rapport et le projet d'avis présentés par Maurice Bertin sur l'exercice et l'organisation de la profession d'architecte.

ORDRE DU JOUR HEBDOMADAIRE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE.

- Consacrer les séances de mercredi matin, après-midi et soir, et de jeudi matin à la discussion des collectifs d'abattement.-
- Réserver s'il y a lieu le début de la séance de jeudi matin à la deuxième lecture du projet de loi portant ouverture de douzièmes provisoires militaires; (6591-6663)
- procéder au cours des séances de jeudi après-midi, soir et le cas échéant dans le courant de la nuit de jeudi à vendredi à la discussion d'urgence du projet de loi portant création d'une assemblée territoriale élue en Cochinchine (6664);
- discuter vendredi matin, après-midi et soir, les interpellations sur l'Indochine.

TRAVAUX LEGISLATIFS

LA COMMISSION DES TERRITOIRES D'OUTRE MER a examiné la demande de discussion d'urgence présentée par le gouvernement pour le projet de loi 6664 portant création d'une assemblée représentative territoriale élue en Cochinchine. Elle a décidé d'entendre sur le projet le ministre de la France d'Outre-Mer qui, après une suspension de séance s'est présenté devant la Commission et a répondu aux questions qui lui ont été posées. M. Pignon qui accompagnait le ministre a fourni à la Commission un certain nombre d'informations complémentaires. La Commission reprendra l'examen du projet de loi lorsqu'elle aura eu connaissance de l'avis que l'Assemblée de l'Union française a été invitée par le gouvernement à formuler.

LA COMMISSION DES FINANCES a entendu sur sa demande M. Jules Moch qui a apporté à la Commission des éclaircissements sur deux chapitres de son département chapitre 108 - traitement des fonctionnaires "hors cadres" de l'administration préfectorale; chapitre 118 - inspection générale de l'Administration.-

Il a indiqué notamment dans quelles conditions, désireux de respecter un désir exprimé l'an dernier par la Commission, il avait confié à un préfet "hors cadre" parfaitement qualifié, les attributions précédemment dévolues à la sous-direction de l'Algérie du Ministère de l'Intérieur. D'autre part, il a souligné la nature et l'importance des missions confiées aux Inspecteurs généraux des services administratifs ainsi que la remarquable valeur des travaux effectués par ces hauts fonctionnaires. Le ministre a conclu son exposé en demandant le rétablissement des crédits dont la suppression était proposée par la Commission. Le Ministre s'étant retiré, un échange de vues s'est institué sur le chapitre 108 entre MM. Truffaut, Guillant et René-France. Par 18 voix contre 7 la Commission a décidé de rétablir intégralement les crédits du chapitre 108. Enfin, sur la proposition de M. Guillant, proposition acceptée par son rapporteur, la Commission par 14 voix contre 9 a décidé d'effectuer à titre indicatif une réduction de 500.000 frs. sur le chapitre 118.

LA COMMISSION DU TRAVAIL & DE LA SECURITE SOCIALE à l'unanimité des 24 votants a adopté la procédure d'urgence des propositions de loi de Mme François et de Melle Prévert relatives à l'allocation temporaire aux vieux. Elle a décidé de permettre le cumul intégral entre l'allocation temporaire et l'allocation d'assistance aux vieillards à compter du 1^{er} janvier 1949, les sommes versées indument au cours du 4^{trimestre} de l'année 1948 restant en tout état de cause acquises aux bénéficiaires. Elle a ensuite décidé de reconduire pour deux trimestres l'allocation temporaire aux vieux à son taux actuel et de majorer le taux de l'allocation d'assistance pour les infirmes et incurables âgés de moins de 60 ans.

LA COMMISSION DE LA PRESSE a entendu M. Mitterand, le ministre a fait à la commission un exposé sur la situation actuelle de la télévision française. Il a rappelé l'avance technique importante qu'elle possède sur les télévisions étrangères. Il a montré qu'il est de la plus haute importance que l'industrialisation rapide de la télévision impose la définition française non seulement en France mais encore en Belgique, en Hollande, en Suisse, en Italie, dans les Pays Scandinaves et même en Amérique du Sud avant que ces pays aient été équipés en postes récepteurs conçus pour une définition inférieure à celle de la France. Le ministre a déclaré qu'il souhaitait le vote par le Parlement d'un statut de la télévision prévoyant l'exploitation par une société d'économie mixte d'un réseau appartenant à l'Etat. Il a annoncé qu'il avait engagé des négociations avec les groupes financiers susceptibles de fournir à la télévision les capitaux qui lui sont nécessaires, les accords qu'il signerait devant être soumis ensuite à la ratification du Parlement. La Commission a exprimé le désir d'examiner les conventions actuellement à l'étude avant la signature par le ministre.

Je tiens à votre disposition les textes dont il est question ci-dessus et, en communication, les documents suivants :

- 6502.- Proposition de loi de M. Max Brusset tendant à étendre le champ d'application de la loi 47-1686 du 3 sept. 1947 (modifiant la législation des habitations à bon marché et instituant un régime provisoire de prêts) aux sociétés ou organismes habilités par le Centre national d'expansion du tourisme pour la construction ou la transformation d'immeubles à usage hôtelier.
- 6553.- proposition de résolution de M. Roulon tendant à inviter le gouvernement à créer un permis de conduire les tracteurs agricoles.
- 6602.- proposition de résolution de M. Gros tendant à inviter le gouvernement à suspendre sans délai toute importation de vins étrangers pour la durée de la campagne vinicole en cours.
- 6628.- proposition de résolution de M. Monin tendant à modifier l'art. 14 du règlement de l'Assemblée nationale en vue de la constitution d'une Commission des boissons.
- 6648.- projet de loi portant aménagement de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires.
- 6656.- projet de loi relatif à l'exercice du droit de chasse.